

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Portage-du-Fort, tenue le 2 mai 2018 à 19H00 à laquelle étaient présents :

La mairesse, Lynne Cameron, Siège #1 Debra Greenshields, Siège #2 Sharon Brinkworth, Siège #3 Gerald Manwell, Siège #4 Jacques Guérette, Siège #5 Cody Coughlin, Siège #6 Alan Farrell ainsi que la Directrice générale, Lisa Dagenais.

Minutes of the Regular Council Meeting for the Municipality of Portage-du-Fort, under the chairmanship of:

Mayor Lynne Cameron on May 2, 2018, with attendance, Seat #1 Debra Greenshields, Seat #2 Sharon Brinkworth, Seat #3 Gerald Manwell, Seat #4 Jacques Guérette, Seat #5 Cody Coughlin, Seat #6 Alan Farrell and the Director General, Lisa Dagenais.

MUNICIPALITÉ / MUNICIPALITY DE / OF PORTAGE-DU-FORT

**SÉANCE ORDINAIRE / REGULAR MEETING
2 MAI / MAY 2, 2018
BUREAU MUNICIPAL / MUNICIPAL OFFICE
19H00 / 7 :00 PM**

ORDRE DU JOUR / AGENDA

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / OPENING OF THE MEETING
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2018 / ADOPTION OF THE APRIL 4, 2018 MINUTES.
4. MOT DU MAIRE / MAYOR'S WORD
5. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL / BUILDING INSPECTOR'S REPORT
6. JESSICA NILSSON – SUIVI - UPDATE
7. DEMANDES DES CONTRIBUABLES / TAXPAYERS' REQUESTS
8. INFORMATION – TECQ 2014-2018
9. INFORMATION - PAARRM 2018 - \$60,000.00
10. INFORMATION – RAPPORT TRIMESTRIEL / QUARTERLY REPORT

11. INFORMATION – ÉTATS FINANCIERS 2016 & 2017 / FINANCIAL STATEMENTS 2016 & 2017
12. INFORMATION – RÈGLEMENTATION MUNICIPALE SUR L'USAGE DE L'EAU POTABLE / MUNICIPAL BY-LAW ON THE USE OF DRINKING WATER
13. INFORMATION – COMPOSTAGE / COMPOSTING
14. RÉOLUTION - RÈGLEMENT 307 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX / BYLAW 307 – CODE OF ETHICS AND GOOD CONDUCT FOR THE MUNICIPAL ELECTED
15. INFORMATION – APPUI FINANCIER – PARC DES CHUTES COULONGE / FINANCIAL SUPPORT – CHUTES COULONGE PARK
16. INFORMATION – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – TABLES DES AÎNÉS & RETRAITÉS DU PONTIAC / FINANCIAL SUPPORT – PONTIAC ORGANIZATION OF SENIORS & RETIREES
17. INFORMATION – KAREN MCCORRISTON
18. INFORMATION – PERMIS DE BRÛLAGE / BURNING PERMIT
19. RÉOLUTION – SOUMISSION – PORTE DE GARAGE - \$1,95.27 / QUOTE GARAGE DOOR REPLACEMENT - \$1,975.27
20. RÉOLUTION – H2O - \$1,386.03
21. RÉOLUTION – CONSULT'EAU – REMPLACEMENT UV - \$2,669.72 / UV REPLACEMENT QUOTE FROM CONSULT'EAU \$2,669.72
22. RÉOLUTION – CALENDRIER DES SÉANCES 2018 / 2018 COUNCIL MEETING CALENDAR
23. RÉOLUTION – COMPTES À PAYER LE 3 MAI 2018 / ACCOUNTS TO BE PAID ON MAY 3, 2018
24. INFORMATION – COMPTES ET SALAIRES PAYÉS EN AVRIL 2018 / ACCOUNTS AND REMUNERATION PAID IN APRIL 2018
25. DISCUSSION DES CONSEILLERS / COUNCILLORS' DISCUSSION
26. VARIA - CLIC-SÉCUR
27. LEVÉE DE LA SÉANCE / ADJOURNMENT

048-2018

OUVERTURE DE LA SÉANCE / OPENING OF THE MEETING

Proposé par Alan Farrell que cette séance soit ouverte à 19h00.

Adoptée

It is moved by Alan Farrell that the meeting be open at 7:00pm.

Carried

049-2018

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA

Proposé par Cody Coughlin que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

It is moved by Cody Coughlin that the agenda be accepted.

Carried

050-2018

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2018 / ADOPTION OF THE MINUTES FROM APRIL 4, 2018 MEETING.

Proposé par Cody Coughlin et résolu que les minutes de la séance du 4 avril 2018, soient acceptées avec l'omission de la résolution 046-2018 Accès à Clic-Sécur et qui doit être rapportée à l'item Varia.

Adoptée

It is moved by Cody Coughlin and resolved and the minutes from April 4, 2018 be accepted with the omission of resolution 046-2018 – Access to Clic-Sécur and to be brought at Varia.

Carried

MOT DU MAIRE / MAYOR'S WORD

Mme la mairesse remercie Lisa Dagenais pour les effets de bureau reçu de l'ancienne usine de pâte et papier – Smurfit Stone. Elle désire aussi remercier Debra Greenshields d'avoir fait du porte-à-porte lors du problème d'eau survenu la semaine dernière. M. Jean Levasseur s'est présenté au bureau municipal le 27 avril demandant une lettre afin de confirmer qu'il sera avisé personnellement au cas d'un avis d'ébullition. / The mayor wishes to thank Lisa Dagenais for the office equipment received from the former pulp and paper mill - Smurfit Stone. She also wishes to thank Debra Greenshields for having gone door to door during the water incident last week. Mr. Jean Levasseur came at the municipal office April 27th asking for a letter to confirm that he will be personally informed in the case of a boil advisory.

Mme la mairesse confirme l'approbation d'un étudiant pour le programme d'emploi d'été pour une durée de 8 semaines. / The mayor confirms the approval of a student for the Summer Job Program for a duration of 8 weeks.

Elle mentionne le Bilan des matières résiduelles 2013-2017 de la MRC et que la municipalité de Portage-du-Fort signifie une baisse en comparaison avec les autres municipalités. Il va falloir regarder aux différents programmes de compostage qui sont disponibles et qui seront effectifs pour la municipalité. Nous avons aussi reçu, suite à la présentation et l'adoption des états financiers audités de la MRC, le tableau de répartition de la dette à long terme de la MRC pour chaque municipalité. Le rapport des amendes retournées suite à la fraude. La municipalité de Portage-du-Fort a reçu \$1,557.00. / She mentions MRC Pontiac Residual Material Analysis 2013-2017 and the municipality of Portage-

du-Fort has a reduction in comparison with the other municipalities. We will need to need to look at the various programs of composting available and which will be effective for the municipality. Following the presentation and adoption of the MRC financial statements, we received the breakdown of the MRC long-term debt per municipality. Also, the report for the fines returned after fraud. The municipality of Portage-du-Fort received \$1,557.00.

Il y a beaucoup de travail et ménage à faire dans les dossiers de la municipalité. Nous espérons que l'étudiant (e) de cet été aidera à ces tâches. / There is a lot of work needed in the municipality's files. We hope that the Summer Student will help in these tasks.

Il y aura une rencontre avec les maires des municipalités qui forme la Brigade B.G.C.P. afin d'avoir un consensus concernant la présentation et l'offre de service d'Eric Harrington. / There will be a meeting with the mayors of the municipalities forming the B.G.C.P in order to have a consensus concerning the presentation and the service offer of Eric Harrington.

Il y aura une séance extraordinaire durant le mois de mai afin de présenter les états financiers 2016 et 2017. / There will be a special meeting during May to present the 2016 & 2017 financial statements.

Un petit rappel pour la journée de portes ouvertes au Plan de filtration qui aura lieu le 26 mai à compter de 10h à 14h. / A friendly reminder about the Filtration Plant Open House on May 26 from 10 :00 am to 2 :00 pm.

Il y aura une rencontre à huis clos à la suite de la séance de ce soir. / There will be an in-camera meeting following tonight's meeting.

BUILDING INSPECTOR'S REPORT

1 permis a été émis pour la construction d'un garage à Shawn et Natacha Kelly / 1 construction permit was issued to Shawn and Natacha Kelly for the building of a garage;

Il faudrait voir aux numéros civiques des résidents sur la rue Lillian Lane. / We will have to do some work on the civic numbers for the residents on Lillian Lane. Cletus Shea – Nouvelle remise sur la propriété située sur la rue Mill. / New shed on Mill Street property.

JESSICA NILSSON – SUIVI / UPDATE

Jessica mentionne qu'il y a eu beaucoup d'action au plan de filtration durant le mois. S'il y a un contribuable qui désire fermer et/ou ouvrir les vannes, seule Jessica devrait le faire. Une coulisse a été trouvée et qui sera réparée lorsque les travaux pour le TECQ débiteront. Jessica mentionne que les membranes commencent avoir des problèmes avec la saleté de la rivière. Un nettoyage est fait aux 2 jours afin de les garder propres. Habituellement, 1 nettoyage/mois devrait être suffisant. Le coût pour le remplacement des membranes est \$22,000.00/chacune. /Jessica mentions that there was a lot of action at the filtration plant during the month of April. Should a taxpayer request the opening or closure of a water valve, only Jessica does this procedure. A leak was found and will be repaired when the works for the TECQ begin. Jessica mentions that

the membranes are showing presence of problems with the dirt from the river. A cleaning is done every second day to keep them clean. Usually, 1 cleaning / month should be sufficient. The cost for the replacement of membranes is \$22,000.00 / each.

Un technicien viendra au plan demain afin de vérifier les lumières UV. Il est fort probable il faudrait changer les codes et aussi faire remplacer les lumières. / A technician will come to the plant tomorrow to verify the UV lights. It is likely the codes will need to be changed and also to make replace the lights.

Jessica mentionne un programme avec le gouvernement pour l'économie d'eau potable au montant de \$280.00/annuel. Ce programme inclut 2 formations pour Jessica et faire des présentations dans la municipalité afin de montrer des façons de bonnes pratiques pour l'économie de l'eau. / Jessica mentions a program with the government for the economy of drinking water in the amount of \$280.00 / annually. This program includes 2 training sessions for Jessica and two presentations made in the municipality to show ways for best practices for the economy of the water.

051-2018

PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE / POTABLE WATER ENERGY PROGRAM

Proposé par Alan Farrell et résolu que la municipalité adhère au Programme d'Économie d'Eau Potable au montant de \$280.00/annuel.

Adoptée

It is moved by Alan Farrell and resolved that the municipality adhere to the Potable Water Energy Program at the cost of \$280.00/annually.

Carried

Aussi, il y a des baisses de pression de l'eau, et ce afin de diminuer la consommation de l'eau. Jessica confirme que la pression est maintenant revenue à la normale.

DEMANDES DES CONTRIBUABLES / TAXPAYERS' REQUESTS

B. Tovee Avoir l'agenda à l'avance. Le site internet de la municipalité est très bien. / Would like an agenda in advance. The municipality's website is very nice.

F. Sofalvi L'enseigne près de la résidence d'Arnold Classen devrait être déménagée. Alan Farrell confirme qu'elle sera relocalisée.
À la suite de la dernière lettre reçue de la municipalité, le lieu où l'interdiction de stationner n'est pas spécifié. / The No parking sign at Arnold Classen will have to be moved. Alan Farrell confirms he will move the sign. The letter received for No parking from the municipality, does not specify where there is no parking.

D. Meilleur La lumière en face de sa résidence est brûlée depuis quelque temps. Jacques Guérette mentionne que le remplacement de luminaires est en train de se faire. / The

light in front of her house has been burnt for a while. Jacques Guérette mentions the replacement of street lighting is being done.

F. Shea

Les Artistes de la Rivière auront des évènements cet été et qui feront une collecte de fonds pour le village. Aussi des activités lors de la tournée du curé à 11 :00. Ils seront ouverts durant les fins de semaine. / The Artistes de la Rivière will have events for the summer and will be having a fundraiser for the town. Also, there will be activities during Father's tour at 11:00. They will be open on weekends.

INFORMATION – TECQ 2014-2018

Une rectification concernant le montant disponible pour la subvention, \$488,329.00 - \$20,900.00 (dont ce montant fut payé en 2017). / A rectification to the amount available for the grant is \$488,329.00 - \$20,900.00 (which was paid in 2017).

INFORMATION – PAARRM 2018

Un montant de \$60,000.00 a été demandé pour le programme d'aide à voirie locale (André Fortin). / A request for the amount of \$60,000.00 has been sent for Municipal Road Grant (André Fortin).

Bob Tovee demande la possibilité de réparer l'eau qui entre dans sa cave à cause du chemin. / Bob Tovee asks the possibility of having the road fixed in order to prevent the water from going into his basement.

INFORMATION – RAPPORT TRIMESTRIEL / QUATERLY REPORT

Une copie du rapport trimestriel a été distribuée aux membres du conseil. / A copy of the quarterly report has been given to each council member.

INFORMATION – ÉTATS FINANCIERS 2016 ET 2017 / FINANCIAL STATEMENTS FOR 2016 & 2017

Il y aura une séance extraordinaire en fin de mai afin de présenter les états financiers pour 2016 et 2017. / There will be a special meeting at the end of the month of May in order to present the financial statements for 2016 & 2017.

INFORMATION – RÉGLEMENTATION MUNICIPALE SUR L'USAGE DE L'EAU POTABLE / MUNICIPAL BY-LAW ON THE USE OF DRINKING WATER

Le règlement devrait être révisé. / The by-law needs to be revised.

INFORMATION – COMPOSTAGE / COMPOSTING

Il faut engendrer le processus pour un programme de compostage. / We have to begin work on the composting program.

RÈGLEMENT 307 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX / BY-LAW 307 – CODE OF ETHICS AND GOOD CONDUCT FOR THE MUNICIPAL ELECTED.

Attendu que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

Attendu que le conseil de toute municipalité qui n'a pas un tel code conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* doit l'adopter par règlement au plus tard le 2 décembre 2011;

Attendu que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

Attendu qu'avis de motion a été donné; le 7 mars 2018

Il est proposé par Gerald Manwell et résolu unanimement

D'adopter le code d'éthique et de déontologie suivant :

ARTICLE 1 : TITRE

Le titre du présent code est : Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Portage du Fort

ARTICLE 2 : APPLICATION DU CODE

Le présent code s'applique à tout membre du conseil de la municipalité de Portage du Fort

ARTICLE 3 : BUTS DU CODE

Le présent code poursuit les buts suivants :

- 1) Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la municipalité et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la municipalité;
- 2) Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre ;
- 3) Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement ;
- 4) Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

ARTICLE 4 : VALEURS DE LA MUNICIPALITÉ

Les valeurs suivantes servent de guide pour la prise de décision et, de façon générale, la conduite des membres du conseil de la municipalité en leur qualité d'élus, particulièrement lorsque les situations rencontrées ne sont pas explicitement prévues dans le présent code ou par les différentes politiques de la municipalité.

1) L'intégrité

Tout membre valorise l'honnêteté, la rigueur et la justice.

2) La prudence dans la poursuite de l'intérêt public

Tout membre assume ses responsabilités face à la mission d'intérêt public qui lui incombe. Dans l'accomplissement de cette mission, il agit avec professionnalisme, ainsi qu'avec vigilance et discernement.

3) Le respect envers les autres membres, les employés de la municipalité et les citoyens

Tout membre favorise le respect dans les relations humaines. Il a droit à celui-ci et agit avec respect envers l'ensemble des personnes avec lesquelles il traite dans le cadre de ses fonctions.

4) La loyauté envers la municipalité

Tout membre recherche l'intérêt de la municipalité.

5) La recherche de l'équité

Tout membre traite chaque personne avec justice et, dans la mesure du possible, en interprétant les lois et règlements en accord avec leur esprit.

6) L'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil

Tout membre sauvegarde l'honneur rattaché à sa fonction, ce qui présuppose la pratique constante des cinq valeurs précédentes : l'intégrité, la prudence, le respect, la loyauté et l'équité.

ARTICLE 5 : RÈGLES DE CONDUITE

5.1 Application

Les règles énoncées au présent article doivent guider la conduite d'un élu à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission

- a) de la municipalité ou,
- b) d'un autre organisme lorsqu'il y siège en sa qualité de membre du conseil de la municipalité.

5.2 Objectifs

Ces règles ont notamment pour objectifs de prévenir :

1. toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
2. toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2);
3. le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

5.3 Conflits d'intérêts

5.3.1 Il est interdit à tout membre d'agir, de tenter d'agir ou d'omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

5.3.2 Il est interdit à tout membre de se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Le membre est réputé ne pas contrevenir au présent article lorsqu'il bénéficie des exceptions prévues aux quatrième et cinquième alinéas de l'article 5.3.7.

5.3.3 Il est interdit à tout membre de solliciter, de susciter, d'accepter ou de recevoir, pour lui-même ou pour une autre personne, quelque avantage que ce soit en échange d'une prise de position sur une question dont un conseil, un comité ou une commission dont il est membre peut être saisi.

5.3.4 Il est interdit à tout membre d'accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

5.3.5 Tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil municipal et qui n'est pas de nature purement privée ou visé par l'article 5.3.4 doit, lorsque sa valeur excède 200 \$, faire l'objet, dans les trente jours de sa réception, d'une déclaration écrite par ce membre auprès du greffier ou du secrétaire-trésorier de la municipalité. Cette déclaration doit contenir une description adéquate du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu, et préciser le nom du donateur ainsi que la date et les circonstances de sa réception. Le secrétaire-trésorier tient un registre public de ces déclarations.

5.3.6 Un membre ne doit pas avoir sciemment un intérêt direct ou indirect dans un contrat avec la municipalité ou un organisme visé à l'article 5.1.

Un membre est réputé ne pas avoir un tel intérêt dans les cas suivants :

- 1° le membre a acquis son intérêt par succession ou par donation et y a renoncé ou s'en est départi le plus tôt possible ;
- 2° l'intérêt du membre consiste dans la possession d'actions d'une compagnie qu'il ne contrôle pas, dont il n'est ni un administrateur ni un dirigeant et dont il possède moins de 10% des actions émises donnant le droit de vote ;
- 3° l'intérêt du membre consiste dans le fait qu'il est membre, administrateur ou dirigeant d'un autre organisme municipal, d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, d'un organisme à but non lucratif ou d'un organisme dont la loi prévoit que cette personne doit être membre, administrateur ou dirigeant en tant que membre du conseil de la municipalité ou de l'organisme municipal ;
- 4° le contrat a pour objet une rémunération, une allocation, un remboursement de dépenses, un avantage social, un bien ou un service auquel le membre a droit à titre de condition de travail attachée à sa fonction au sein de la municipalité ou de l'organisme municipal ;
- 5° le contrat a pour objet la nomination du membre à un poste de fonctionnaire ou d'employé dont l'occupation ne rend pas inéligible son titulaire ;
- 6° le contrat a pour objet la fourniture de services offerts de façon générale par la municipalité ou l'organisme municipal ;
- 7° le contrat a pour objet la vente ou la location, à des conditions non préférentielles, d'un immeuble ;
- 8° le contrat consiste dans des obligations, billets ou autres titres offerts au public par la municipalité ou l'organisme municipal ou dans l'acquisition de ces obligations, billets ou autres titres à des conditions non préférentielles ;
- 9° le contrat a pour objet la fourniture de services ou de biens que le membre est obligé de faire en faveur de la municipalité ou de l'organisme municipal en vertu d'une disposition législative ou réglementaire ;
- 10° le contrat a pour objet la fourniture d'un bien par la municipalité ou l'organisme municipal et a été conclu avant que le membre n'occupe son poste au

sein de la municipalité ou de l'organisme et avant qu'il ne pose sa candidature à ce poste lors de l'élection où il a été élu ;

11° dans un cas de force majeure, l'intérêt général de la municipalité ou de l'organisme municipal exige que le contrat soit conclu de préférence à tout autre.

5.3.7 Le membre qui est présent à une séance au moment où doit être prise en considération une question dans laquelle il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier doit divulguer la nature générale de cet intérêt, avant le début des délibérations sur cette question. Il doit aussi s'abstenir de participer à ces délibérations, de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question. Lorsque la séance n'est pas publique, le membre doit, en plus de ce qui précède, divulguer la nature générale de son intérêt, puis quitter la séance, pour tout le temps que dureront les délibérations et le vote sur cette question.

Lorsque la question à propos de laquelle un membre a un intérêt pécuniaire est prise en considération lors d'une séance à laquelle il est absent, il doit, après avoir pris connaissance de ces délibérations, divulguer la nature générale de son intérêt, dès la première séance à laquelle il est présent après avoir pris connaissance de ce fait.

Le présent article ne s'applique pas dans le cas où l'intérêt du membre consiste dans des rémunérations, des allocations, des remboursements de dépenses, des avantages sociaux ou d'autres conditions de travail attaché à ses fonctions au sein de la municipalité ou de l'organisme municipal.

Il ne s'applique pas non plus dans le cas où l'intérêt est tellement minime que le membre ne peut raisonnablement être influencé par lui.

5.4 Utilisation des ressources de la municipalité :

Il est interdit à tout membre d'utiliser les ressources de la municipalité ou de tout autre organisme visé à l'article 5.1, à des fins personnelles ou à des fins autres que les activités liées à l'exercice de ses fonctions.

La présente interdiction ne s'applique pas lorsqu'un membre utilise, à des conditions non préférentielles, une ressource mise à la disposition des citoyens.

5.5 Utilisation ou communication de renseignements confidentiels :

Il est interdit à tout membre d'utiliser, de communiquer, ou de tenter d'utiliser ou de communiquer, tant pendant son mandat qu'après celui-ci, des renseignements obtenus dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et qui ne sont pas généralement à la disposition du public, pour favoriser ses intérêts personnels ou ceux de toute autre personne.

5.6 Après-mandat

Dans les douze mois qui suivent la fin de son mandat, il est interdit à un membre d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction, de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre du conseil de la municipalité.

5.7 Abus de confiance et malversation

Il est interdit à un membre de détourner à son propre usage ou à l'usage d'un tiers un bien appartenant à la municipalité.

5.8 Situations particulières

Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ces employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 6 de ce présent code.

ARTICLE 6 : MÉCANISMES DE CONTRÔLE

6.1 Tout manquement à une règle prévue au présent code par un membre du conseil municipal peut entraîner l'imposition des sanctions suivantes :

- 1) La réprimande
- 2) La remise à la municipalité, dans les trente jours de la décision de la Commission municipale du Québec :
 - a. du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu ou de la valeur de ceux-ci;
 - b. de tout profit retiré en contravention d'une règle du présent code;
- 3) Le remboursement de toute rémunération, allocation ou autre somme reçue, pour la période qu'a duré le manquement à une règle du présent code, en tant que membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou d'un organisme visé à l'article 5.1;
- 4) La suspension du membre du conseil municipal pour une période dont la durée ne peut excéder 90 jours; cette suspension ne peut avoir effet au-delà du jour où prend fin son mandat.

Lorsqu'un membre du conseil municipal est suspendu, il ne peut siéger à aucun conseil, comité ou commission de la municipalité, ou en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme, ni recevoir une rémunération, une allocation, ou toute autre somme de la municipalité ou d'un tel organisme.

ARTICLE 7 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENTATION MUNICIPALE SUR L'USAGE DE L'EAU POTABLE / NOTICE OF MOTION – BYLAW THE USE OF POTABLE WATER

Debra Greenshields donne l'avis de motion

Debra Greenshields give the notice of motion

INFORMATION – PARC DES CHUTES COULONGE PARK

Demande un appui financier. Les membres du conseil décident qu'aucun don ne sera fait. / Requesting financial support. The council members have decided that no financial support will be given.

INFORMATION – TABLE DES AÎNÉS ET RETRAITÉS DU PONTIAC / PONTIAC ORGANIZATION OF SENIORS & RETIREES.

Demande un appui financier. Les membres du conseil décident qu'aucun don ne sera fait. / Requesting financial support. The council members have decided that no financial support will be given.

INFORMATION – KAREN MCCORRISTON

À la suite de documents d'expertises reçus, la municipalité n'est pas tenue responsable des dommages réclamés lors du sinistre du 24 avril 2017.

The municipality will not be held accountable for damages incurred on April 24, 2017.

INFORMATION – PERMIS DE BRÛLAGE / BURNING PERMIT

Le chef pompier, M. Gerald Stewart, devrait confirmer auprès de la directrice générale si un permis pour brûler des branches ou saisonnier peut-être émit avec l'approbation. / The fire chief, Gerald Stewart, must confirm to the director general if a burning permit for brush or seasonal can be given.

053-2018

RÉSOLUTION SOUMISSION – PORTE DE GARAGE / GARAGE DOOR REPLACEMENT

Il est proposé par Jacques Guérette d'accepter soumission de Réno Ben pour le remplacement de la porte de garage au montant de \$1,925.27.

Adoptée

It is proposed by Jacques Guérette to accept the quote from Réno Ben to replace the garage door in the amount of \$1,925.27.

Carried

054-2018

RÉSOLUTION SOUMISSION H2O QUOTE

Il est proposé par Cody Coughlin d'accepter la soumission de H2O au montant de \$1,386.03.

Adoptée

It is proposed by Cody Coughlin to accept H2O's quote in the amount of \$1,386.03.

Carried

055-2018

RÉSOLUTION SOUMISSION CONSULT'EAU QUOTE

Il est proposé par Jacques Guérette d'accepter la soumission de Consult'Eau au montant de \$2,669.72 pour le remplacement de lampes UV.

Adoptée

It is proposed by Jacques Guérette to accept Consult'Eau's quote in the amount of \$2,669.72 for the replacement of UV lamps.

Carried

056-2018

RÉSOLUTION – CALENDRIER 2018 DES SÉANCES DU CONSEIL / 2018 COUNCIL MEETINGS CALENDAR

Il est proposé par Sharon Brinkworth d'accepter le calendrier 2018 des séances du conseil avec le changement de l'heure à 19h15, qui débutera en juin. Les séances de travail seront avant les séances qui auront lieu à 18h30.

Adoptée

It is proposed by Sharon Brinkworth to accept the 2018 council meetings calendar with the time change to 7:15pm, to begin in June. The working sessions will be at 6:30pm, prior to the meeting.

Carried

**CALENDRIER 2018 DES SÉANCES DU CONSEIL
2018 COUNCIL MEETINGS CALENDAR**

Janvier January	Mercredi le 10 Wednesday the 10 th
Février February	Mercredi le 7 Wednesday the 7 th
Mars March	Mercredi le 7 Wednesday the 7 th
Avril April	Mercredi le 4 Wednesday the 4 th
Mai May	Mercredi le 2 Wednesday the 2 nd
Juin June	Mercredi le 6 Wednesday the 6 th
Juillet July	Mercredi le 4 Wednesday the 4 th
Août August	Mercredi le 1 Wednesday the 1 st
Septembre September	Mercredi le 5 Wednesday the 5 th
Octobre October	Mercredi le 3 Wednesday the 3 rd
Novembre November	Mercredi le 7 Wednesday the 7 th
Décembre December	Mercredi le 5 Wednesday the 5 th

057-2018

RÉSOLUTION – COMPTES À PAYER LE 3 MAI 2018 / ACCOUNTS TO BE PAID MAY 3, 2018

Il est proposé par Jacques Guérette et à l'unanimité d'accepter de payer les comptes au montant de \$21,488.38.

Adoptée

It is proposed by Jacques Guérette and unanimously to accept the accounts to be paid in the amount of \$21,488.38.

Carried

I, the undersigned, Lisa Dagenais, Director General of the Municipality of Portage-du-Fort certify that there are sufficient credits available to carry out the expenditure mentioned above.

INFORMATION – COMPTES ET SALAIRES PAYÉS EN AVRIL 2018

Comptes: \$21,033.94 & Salaires: \$6,778.85

ACCOUNTS AND RENUMERATION PAID IN APRIL 2018

Accounts: \$21,033.94 & Remuneration: \$6,778.85

DISCUSSION DES CONSEILLERS / COUNCILLORS' DISCUSSION

Debra Greenshields

Demande si la demande pour la municipalité de se joindre à la bibliothèque de Shawville. En attente d'une réponse suite à leur séance de conseil. / Inquire if the municipality can join the Shawville library.

Perception des comptes de taxes : RBC et la Banque Scotia ne font pas partie de la liste des institutions pour ses opérations. / On line payments – can not be done with RBC & Scotiabank.

Demande de s'informer auprès de la MRC pour le plan de mesure d'urgence. / Inquire at the MRC if we should update the Safety Cover Plan.

Sharon Brinkworth

La ligne téléphonique chez Albert Wright est brisée sur la rue Nelson. / Broken telephone line at Albert Wright's on Nelson Street.

Beaucoup de trafic sur la rue Nelson. / There is a lot of traffic on Nelson Street.

Désire aviser l'assemblée l'obtention d'une subvention pour le Centre Récréatif au montant de \$19,700.00 afin de faire des réparations et améliorations. Pour plus d'information, communiquer avec Jennifer Murphy ou la conseillère, Sharon. / Would like to inform everyone that the Recreation Association has received a grant of \$19,700.00 for repairs and upgrades. For more information, contact Jennifer Murphy or the councillor, Sharon.

La demande de bénévoles est demandée le 5 mai pour le petit parc afin d'y mettre du sable, terre et de la tourbe. / Volunteers are needed to help spread, sand, topsoil & turf sod at the little Park on May 5.

Jacques Guérette

Budget d'entretien : faire la demande auprès de Gerry Labelle, avoir un compte au cas d'un surplus. / Maintenance budget : ask Gerry Labelle if there should be a surplus, if it could in a special account.

Gerry Manwell

Faire la demande auprès de Rhonda Malette de faire le nettoyage de la propriété sur la rue Mill. / Ask Rhonda Malette to clean up the property on Mill Street.

Cody Coughlin

La rue Ladouceur sera balayée. / Ladouceur Street will be swept.

Alan Farrell

Une proposition a été reçue pour le terrain de Dolomite pour fin de travaux miniers. / Received a proposition to do some blasting and carry the material to another location.

VARIA

058-2018

RÉSOLUTION – INSCRIPTION À CLIC-SÉQR / CLIC-SÉQR ACCESS

Il est proposé par Sharon Brinkworth de faire l'inscription pour la directrice générale, Lisa Dagenais à Clic-Séqr.

Adoptée

It is proposed by Sharon Brinkworth for the director general, Lisa Dagenais to obtain access to Clic-Séqr.

Carried

IL EST RÉSOLU :

QUE Lisa Dagenais, directrice générale, soit autorisée à signer, au nom de la société, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR.

Le soussigné, étant l'administrateur unique de la Municipalité de Portage-du-Fort, signe et approuve les résolutions mentionnées ci-dessus. Un exemplaire de ces résolutions est conservé au registre des procès-verbaux de la société et en fait partie intégrante.

Cette résolution entre en vigueur le 2 mai 2018.

059-2018

LEVÉE DE LA SÉANCE / ADJOURNMENT

Il est proposé par Jacques Guérette que cette séance soit levée à 20:55.

Adoptée

It is proposed by Jacques Guérette that the meeting be adjourned at 8:55pm.

Carried

Lynne Cameron
Mairesse / Mayor

Lisa Dagenais
Directrice générale / Director General